Cet exemple d'ERNMT gratuit à COUFOULEUX est édité par ERNMT OFFICIEL.COM

ETAT DES RISQUES NATURELS MINIERS ET TECHNOLOGIQUES
7357 CHEMIN DE LA TRÉMÈGE 81800 COUFOULEUX



SYNTHÈSE DE L'EXPOSITION DE LA COMMUNE AUX RISQUES

Radon : NIVEAU 1	0 BASIAS, 0 BASOL, 0 ICPE	SEISME : NIVEAU 1

RISQUES NATURELS (1)	RISQUES MINIERS (1)	RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)
Inondation Mouvement de terrain Séisme Tempête et grains (vent)	Aucun	Rupture de barrage Transport de marchandises dangereuses

(1) Ces risques concernent la COMMUNE, reportez-vous aux conclusion pour connaitre les risques concernant le bien.
(2) BASOL = BAse de données de pollution des SOLs, (3) BASIAS = BAse de données des Sites Industriels et Activités de Services
(4) ICPE = Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES

Risques	Etat	Libellé	Date
Mouvement de terrain (Tassements différentiels)	Approuvé	PPR ARGILE	13/01/2009
Mouvement de terrain (Affaissements et effondrements (cavités souterrain)	Approuvé	PPR BERGES TARN AVAL	10/12/1999
Inondation (Par une crue torrentielle ou à montée rapide de co)	Approuvé	PPRi Tarn Aval	18/08/2015
Aucun			

CONCLUSIONS

Le bien est concerné par les PPR suivants:

- Mouvement de terrain et la cartographie indique que le bien se trouve dans une zone de mouvement de terrain
- Inondation mais la cartographie indique que le bien ne se trouve pas dans une zone inondable

Atlas de Zone Inondable

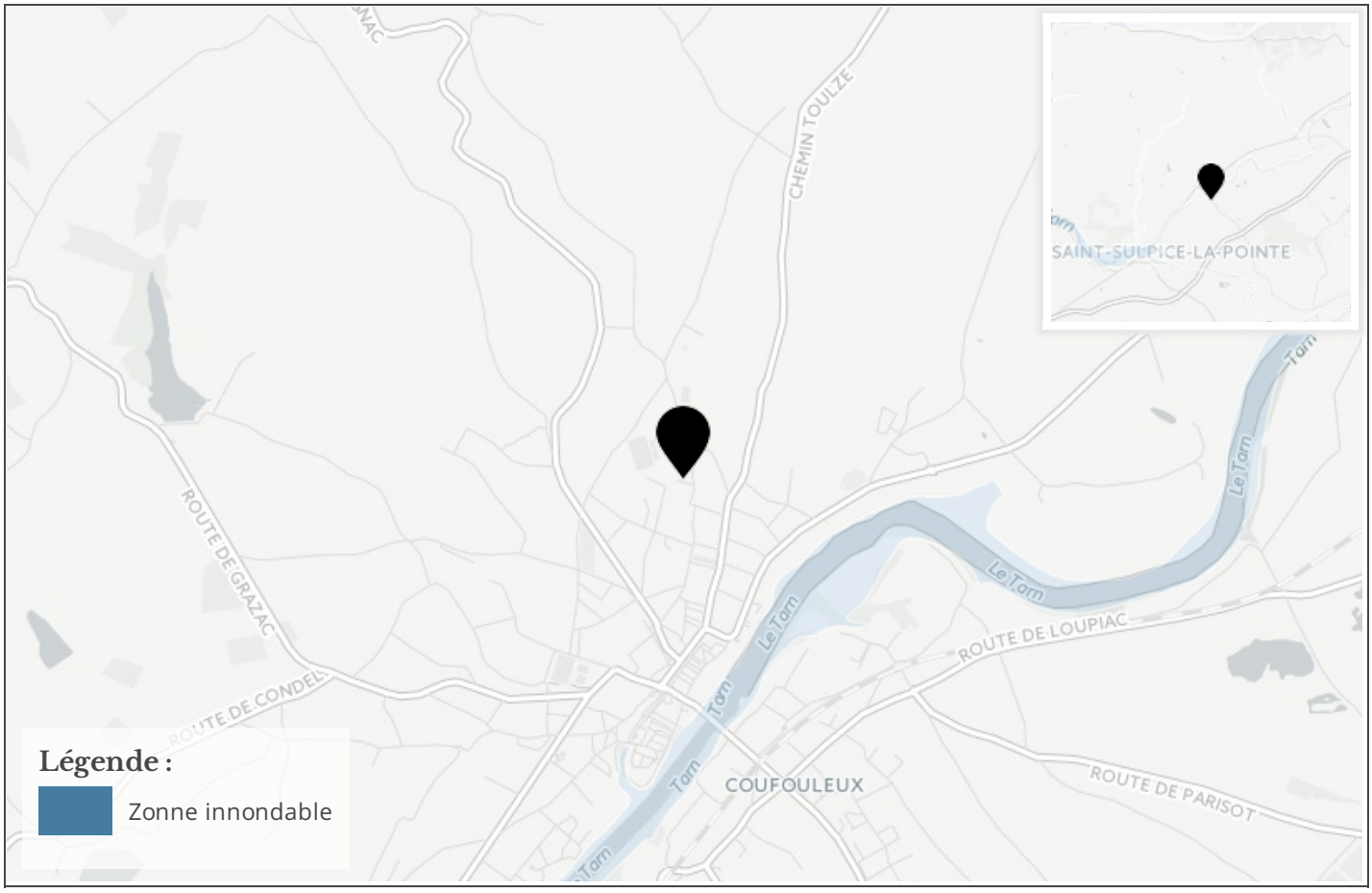
Aléa	Nom de l'AZI	Date
Inondation	Tarn	01/06/2000

Arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

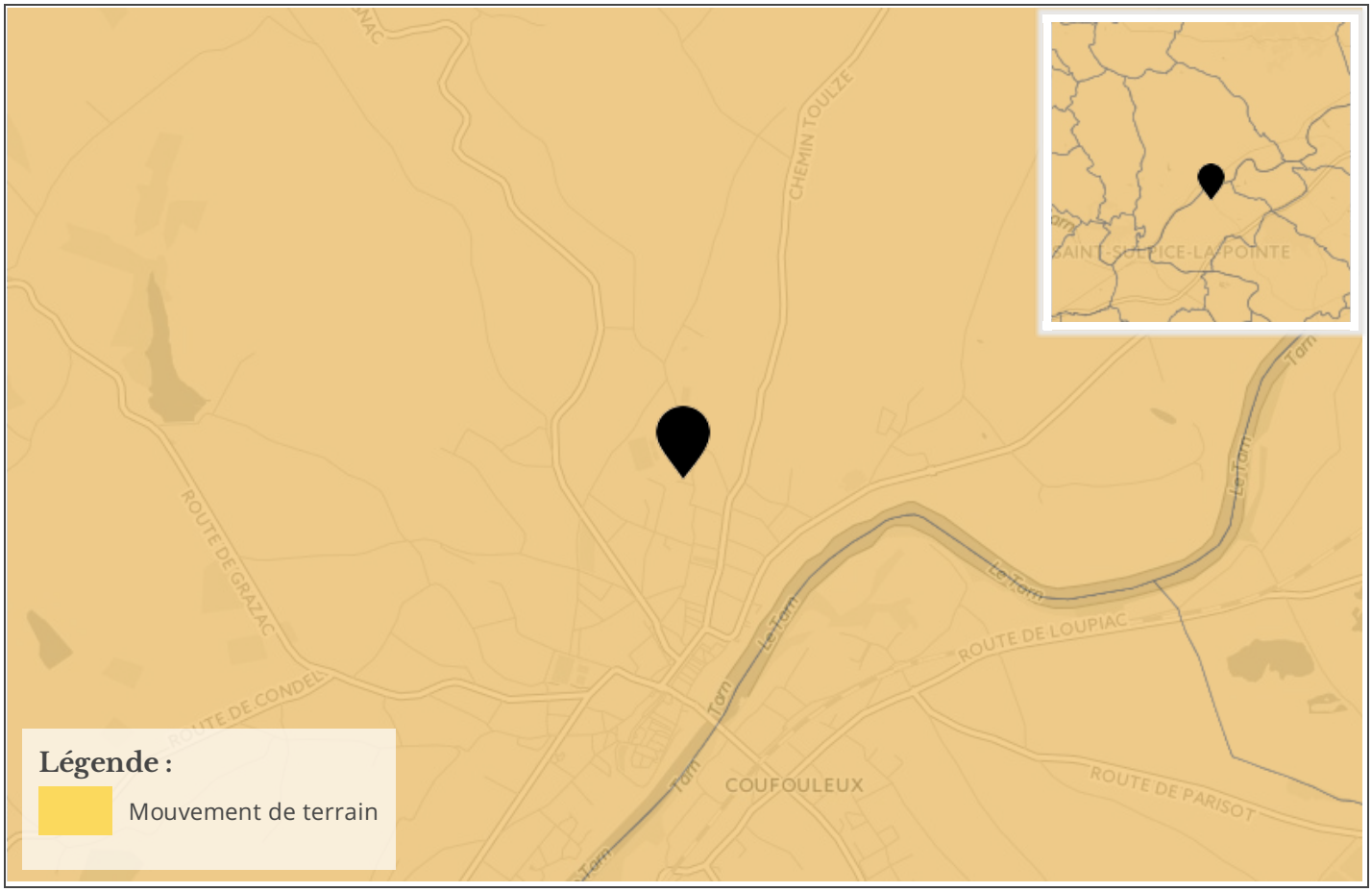
Type de catastrophe	Début	Fin	Arrêté	JO du
Tempête	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982
Inondations et coulées de boue	23/04/1988	23/04/1988	07/10/1988	23/10/1988
Inondations et coulées de boue	09/06/1992	13/06/1992	16/10/1992	17/10/1992
Glissement de terrain	09/06/1992	13/06/1992	16/10/1992	17/10/1992
Inondations et coulées de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
Inondations et coulées de boue	22/01/1996	25/01/1996	03/04/1996	17/04/1996
Inondations et coulées de boue	06/12/1996	08/12/1996	11/02/1997	23/02/1997
Inondations et coulées de boue	29/04/1999	29/04/1999	22/06/1999	14/07/1999
Inondations et coulées de boue	01/12/2003	04/12/2003	19/12/2003	20/12/2003
Mouvements de terrain différentiels CSRS	01/07/2003	30/09/2003	25/08/2004	26/08/2004
Mouvements de terrain différentiels CSRS	01/01/1990	31/12/1990	27/05/2005	31/05/2005
Mouvements de terrain différentiels CSRS	01/03/1998	31/12/1998	27/05/2005	31/05/2005
Mouvements de terrain différentiels CSRS	01/01/2002	31/12/2002	27/05/2005	31/05/2005
Mouvements de terrain différentiels CSRS	01/04/2011	30/06/2011	27/07/2012	02/08/2012
Inondations et coulées de boue	28/11/2014	30/11/2014	03/03/2015	04/03/2015

https://www.ERNMT-OFFICIEL.com

Cartographie des inondations

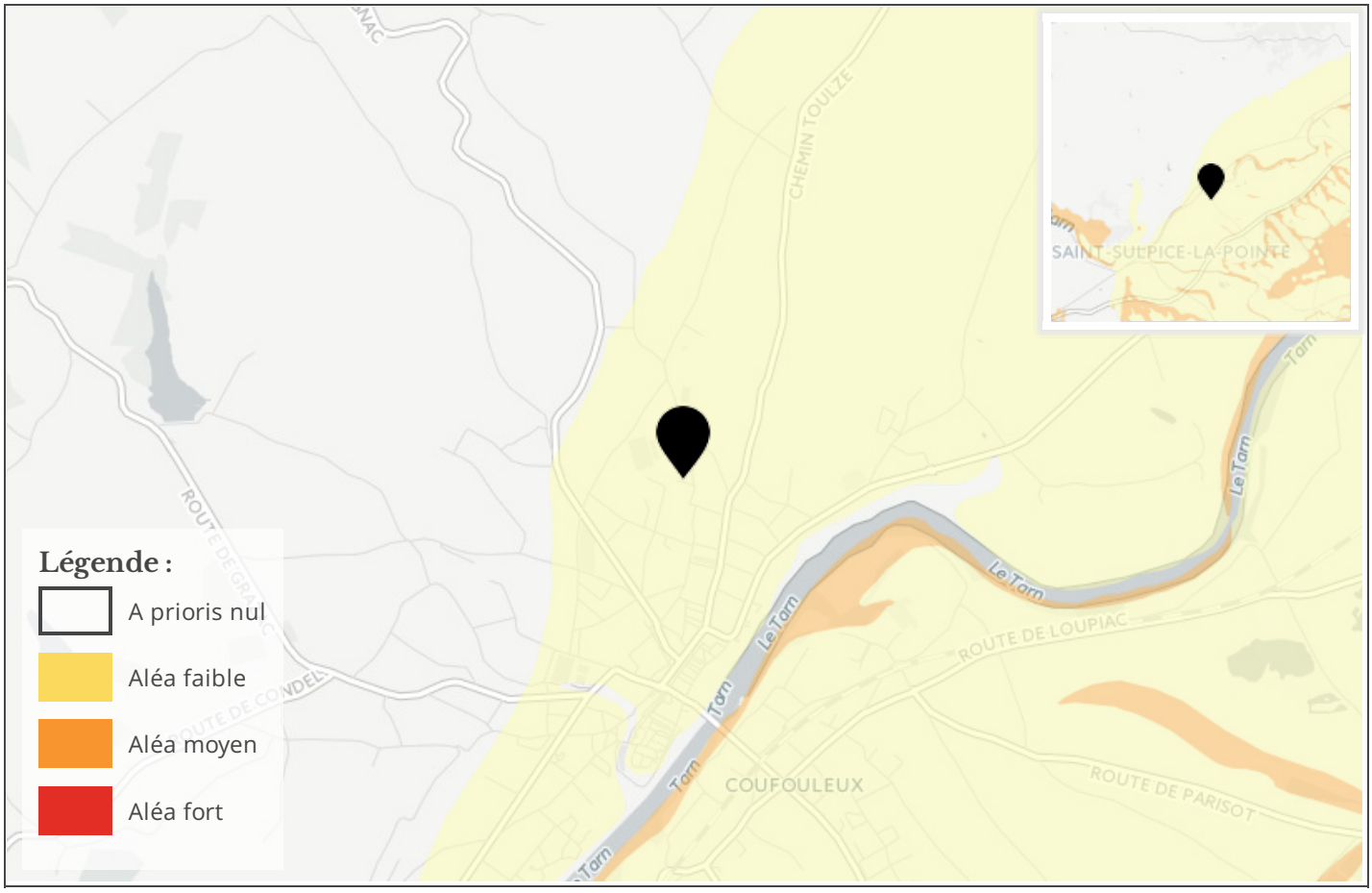


Cartographie des mouvements de terrains

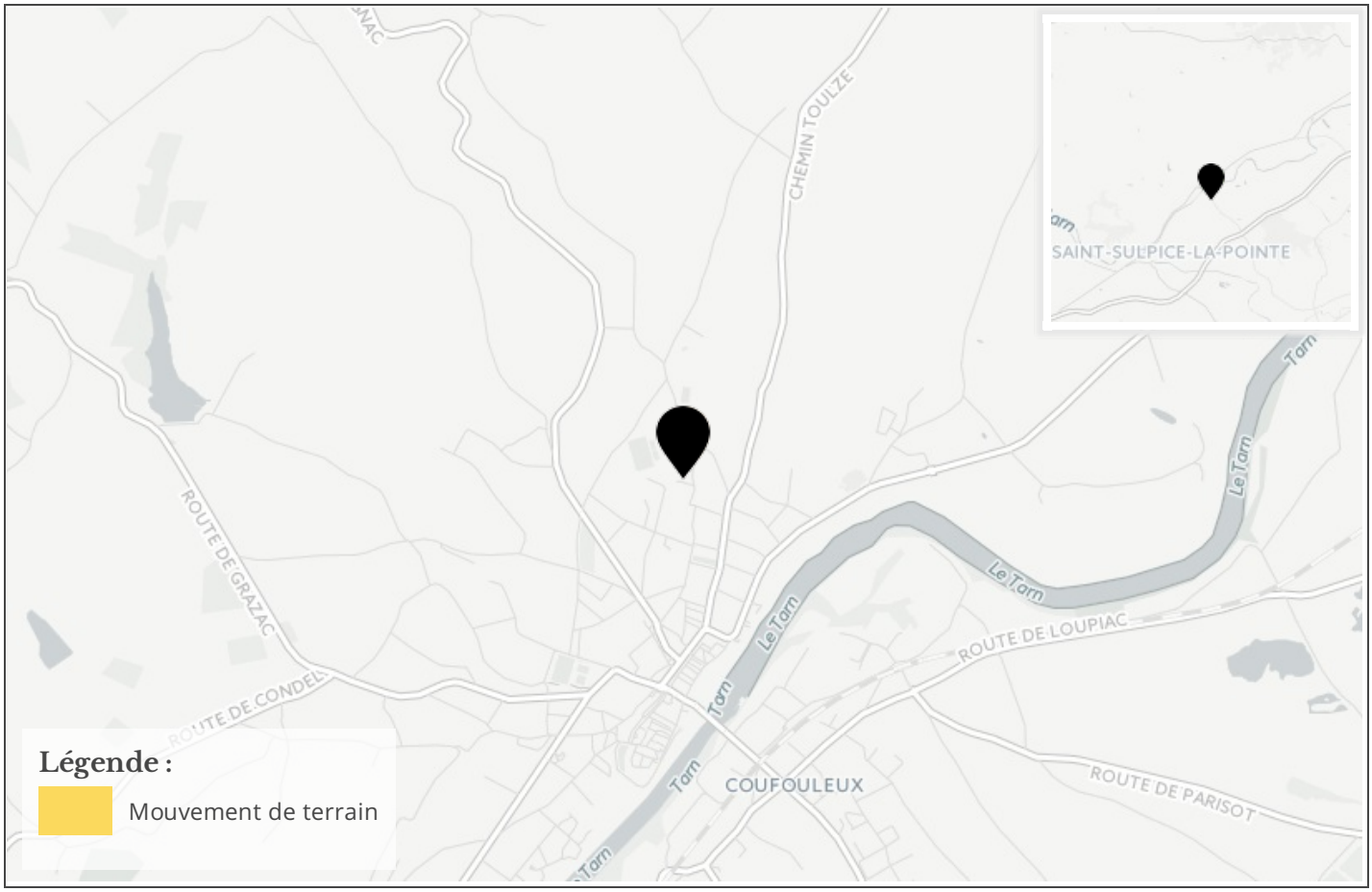


https://www.ERNMT-OFFICIEL.com

Cartographie des argiles



Cartographie des carrières / gypse

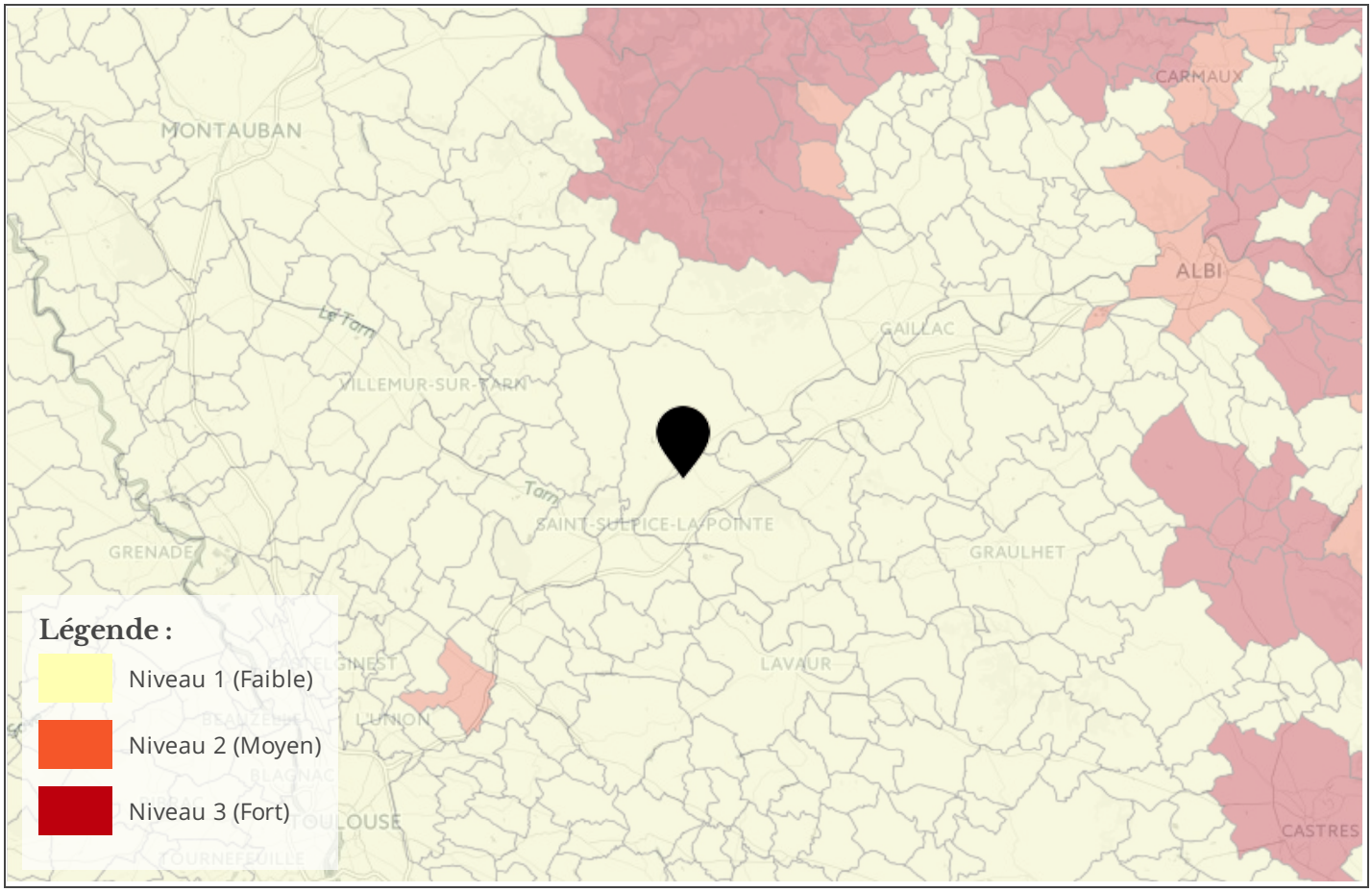


https://www.ERNMT-OFFICIEL.com

Referentiel cadastral parcelle

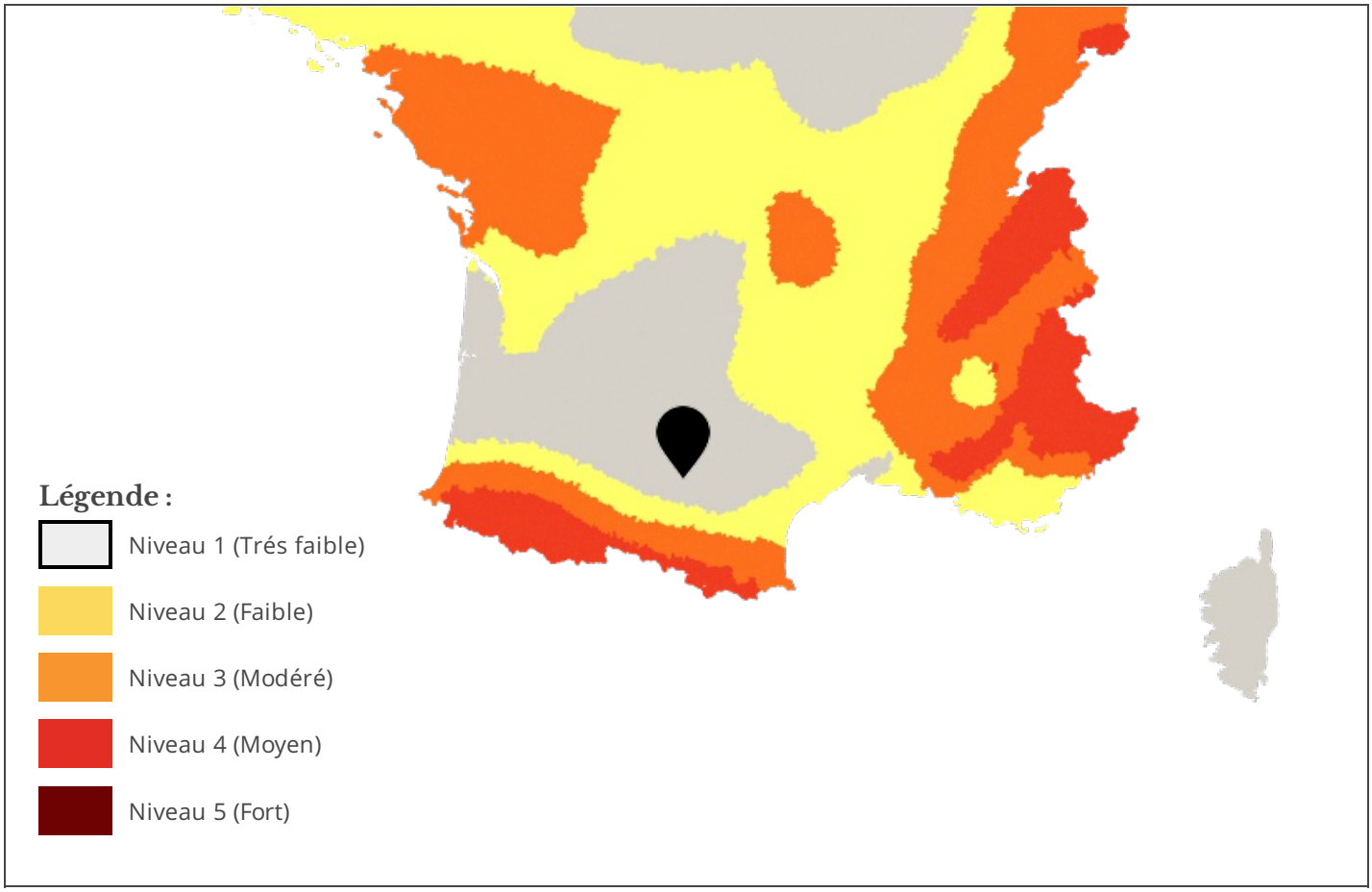


Information RADON

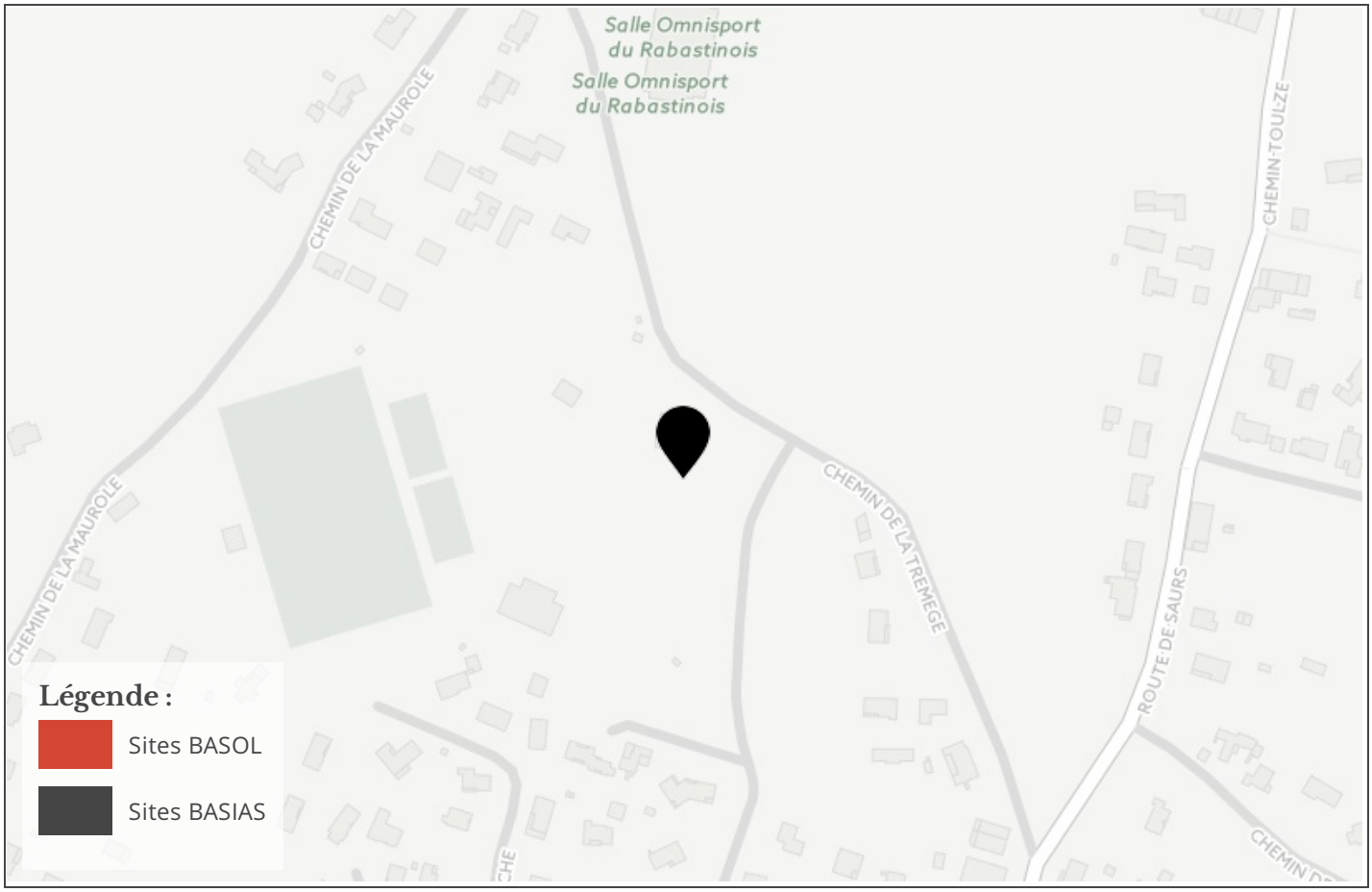


https://www.ERNMT-OFFICIEL.com

Cartographie des zones sismiques

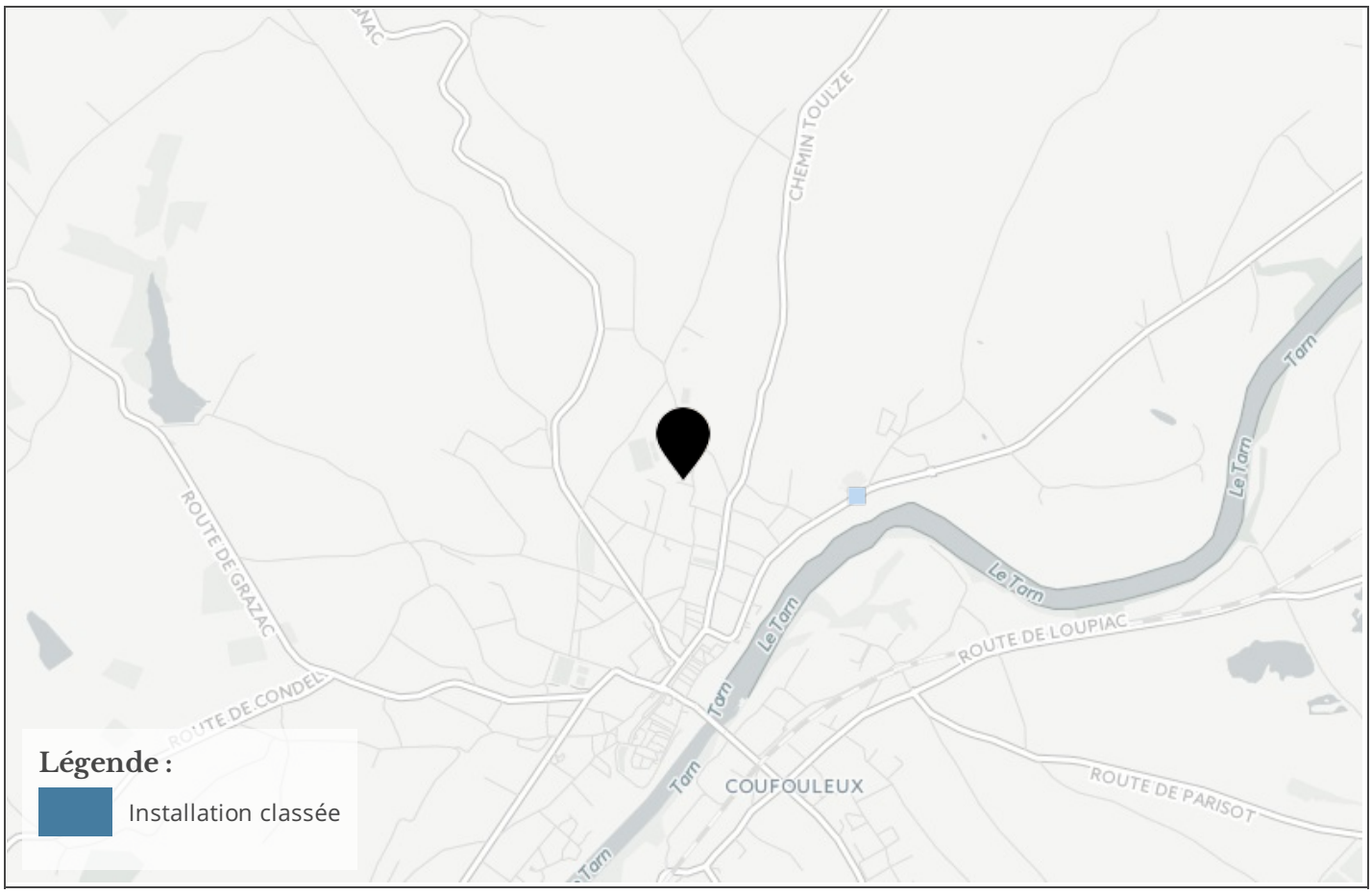


Cartographie de pollution des sols



https://www.ERNMT-OFFICIEL.com

Cartographie des installation classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)



https://www.ERNMT-OFFICIEL.com

Etat des risques naturels, miniers et technologiques

en application des articles L 125 - 5 et R 125 - 26 du Code de l'environnement

1. Cet état, relatif aux obligations, interdictions, servitudes et prescriptions définies vis-à-vis des risques naturels, miniers ou technologiques concernant l'immeuble, est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

N°	1975	du	16 Janvier 2006	Mis à jour le	20 Septembre 2012

informations relatives au bien immobilier (bâti ou non bâti)

2. Adresse	code postal ou Insee	**commune**
7357 Chemin de la Trémège	81800	COUFOULEUX

3. Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels [PPR n]

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR naturels	**prescrit**	**Oui**		**Non**	X
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR naturels	**appliqué par anticipation**	**Oui**		**Non**	X
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR naturels	**approuvé**	**Oui**	X	**Non**	

> si oui, les risques naturels pris en compte sont liés à :

inondation		**crue torrentielle**		**mouvements de terrain**	X	**avalanches**	
sécheresse		**cyclone**		**remontée de nappe**		**feux de forêt**	
séisme		**volcan**		**autres**			

extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR naturels	**Oui**		**Non**	X
si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR naturels ont été réalisés	**Oui**		**Non**	

4. Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques miniers [PPR m]

en application de l'article L 174-5 du nouveau code minier.

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers	**prescrit**	**Oui**		**Non**	X
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers	**appliqué par anticipation**	**Oui**		**Non**	X
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers	**approuvé**	**Oui**		**Non**	X

> si oui, les risques miniers pris en compte sont liés à :

mouvements de terrain		**autres**	

extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR miniers	**Oui**		**Non**	X
si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR miniers ont été réalisés	**Oui**		**Non**	

5. Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPR t]

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'étude d'un PPR technologiques prescrit et non encore approuvé	**Oui**		**Non**	X	

si oui, les risques technologiques pris en compte dans l'arrêté de prescription sont liés à :

effet toxique		**effet thermique**		**effet de surpression**	

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'exposition aux risques d'un PPR technologiques approuvé	**Oui**		**Non**	X	

extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR technologiques	**Oui**		**Non**	X
si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR technologiques ont été réalisés	**Oui**		**Non**	

6. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et D 563-8-1 du Code de l'environnement

> L'immeuble est situé dans une commune de sismicité	**zone 5** forte		**zone 4** moyenne		**zone 3** modérée		**zone 2** faible		**zone 1** trés faible	X

7. Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe naturelle, minière ou technologique

en application de l'article L 125-5 (IV) du Code de l'environnement

> L'information est mentionnée dans l'acte authentique constatant la réalisation de la vente	**Oui**		**Non**	

vendeur/bailleur – acquéreur/locataire

8. Vendeur - Bailleur	jean	Durand
9. Acquéreur - Locataire	Jeanne	Dupond
10. Lieu / Date	COUFOULEUX	17/06/2017

Attention ! S'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner le bien immobilier, ne sont pas mentionnés par cet état.
Article 125-5 (V) du Code de l'environnement: En cas de non respect des obligations d'information du vendeur ou du bailleur, l'acquéreur ou le locataire peut poursuivre la résolution du contrat ou demander au juge une diminution du prix de vente ou de la location.

https://www.ERNMT-OFFICIEL.com

Liste des sites BASIAS (potentiellement) pollués (à moins de 500 mètres)

Code	Raison social, Activité, Adresse	Dist.
Aucun résultat		

Liste des sites BASOL (potentiellement) pollués (à moins de 500 mètres)

Code	Raison social, Activité, Adresse	Dist.
Aucun résultat		

Liste des sites ICPE (à moins de 500 mètres)

Code	Raison social, Activité, Adresse	Dist.
Aucun résultat		

Télécharger l'arrêté préfectoral

http://www.tarn.gouv.fr/coufouleux-a716.html

Ministère du Développement Durable

Préfecture : Tarn

en application du IV de l'article

Déclarationde sinistres indemnisés

L 125-5 du Code l'environnement

Adresse de l'immeuble

Commune

COUFOULEUX

Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe

Arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophes au profit de la commune

Cochez les cases **OUI** ou **NON** si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements

Tempête	Arrêté en date du 18/11/1982	O Oui	O Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 07/10/1988	O Oui	O Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 16/10/1992	O Oui	O Non
Glissement de terrain	Arrêté en date du 16/10/1992	O Oui	O Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 21/11/1994	O Oui	O Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 03/04/1996	O Oui	O Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 11/02/1997	O Oui	O Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 22/06/1999	O Oui	O Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 19/12/2003	O Oui	O Non
Mouvements de terrain différentiels CSRS	Arrêté en date du 25/08/2004	O Oui	O Non
Mouvements de terrain différentiels CSRS	Arrêté en date du 27/05/2005	O Oui	O Non
Mouvements de terrain différentiels CSRS	Arrêté en date du 27/05/2005	O Oui	O Non
Mouvements de terrain différentiels CSRS	Arrêté en date du 27/05/2005	O Oui	O Non
Mouvements de terrain différentiels CSRS	Arrêté en date du 27/07/2012	O Oui	O Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 03/03/2015	O Oui	O Non

Etabli le :

Nom et visa du vendeur ou du bailleur

Visa de l'acquéreur ou du locataire

Cachet / Signature en cas de prestataire ou mandataire

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le site portail dédié à la prévention des risques majeurs : **www.prim.net**

https://www.ERNMT-OFFICIEL.com